

# Règlement Art Challenge by BEE SECURE

Pour faciliter la lecture du présent règlement, le genre masculin est utilisé comme générique. Il désigne indifféremment les personnes de tout sexe.

## Profil des participants

- Concours gratuit, ouvert à toute personne inscrite dans un établissement d'enseignement secondaire au Luxembourg, ou résidant officiellement au Luxembourg et suivant un enseignement secondaire à l'étranger ou à domicile.
- Participation possible seule ou en groupe.
- Les mineurs doivent fournir une autorisation écrite de leur représentant légal.
- L'organisateur peut exclure toute personne ou œuvre ne respectant pas les règles, ou présentant un contenu offensant, diffamatoire ou discriminatoire.

## Conditions

- Thème imposé : Cyberharcèlement.
- Période de production : 1er octobre au 14 décembre 2025.
- Formats acceptés :
  - Œuvres littéraires → texte en version papier (imprimé) ou en version digitale, format max. A3 (29,7 × 42 cm), orientation libre.
  - Œuvres 2D → dessin, collage, illustration en version papier ou en version digitale, format max. A3, orientation libre.
  - Œuvres 3D → sculptures ou créations tridimensionnelles, max. 30 × 30 × 30 cm.
  - Vidéos → durée max. 90 sec., format .mp4.
  - Formats combinés possibles (par ex. texte + illustration, poème + vidéo), à condition que chaque partie respecte les règles de son format.
- Langues acceptées : français, luxembourgeois, allemand, anglais.
- L'œuvre doit être une création personnelle.
- Les œuvres endommagées, incomplètes ou illisibles pourront être écartées de la participation.
- En cas d'utilisation d'une intelligence artificielle (IA), il faut :
  - indiquer les outils utilisés,
  - fournir les instructions (prompts) ayant mené au résultat,
  - garantir que l'œuvre ne contient aucun élément protégé par des droits d'auteur,
  - confirmer que l'œuvre est originale et issue d'une démarche créative personnelle.
- Chaque participant ou groupe fournit aussi :
  - Un texte explicatif (100–150 mots) : ce texte accompagne l'œuvre et aide le jury ainsi que le public à mieux la comprendre. Il peut par exemple expliquer la démarche créative, le lien avec le thème du cyberharcèlement, le message transmis ou certains choix artistiques.
  - Une preuve de production (photo ou capture d'écran).

## Modalités d'envoi

1. Par voie postale (pour les œuvres physiques) à l'adresse suivante :  
Service national de la Jeunesse  
À l'attention de BEE SECURE  
48-50, Rue Charles Martel  
L-2134 Merl – Luxembourg
2. Par voie électronique (pour les fichiers volumineux, ex. vidéo) via un service de transfert de fichiers en ligne tel que WeTransfer.

## Sélection

- Présélection : jury interne de BEE SECURE → vérifie respect du règlement.
- Sélection professionnelle : jury externe choisit 20 œuvres pour la galerie du Safer Internet Day.
- Vote du public : le public vote le 10 février 2026 lors du Safer Internet Day (Kinépolis Kirchberg).

## Prix

- Tous les participants dont l'œuvre est retenue par le jury professionnel reçoivent un certificat de participation.
- Vote du public :
  - 3 prix pour le cycle inférieur → classes de 7e à 5e au Luxembourg, ou équivalent dans d'autres systèmes (p. ex. 6e à 4e en France, MYP1 à MYP3, Sekundarstufe I niveau 7 à 9 en Allemagne).
  - 3 prix pour le cycle supérieur → classes de 4e à 1re au Luxembourg, ou équivalent dans d'autres systèmes (p. ex. 3e à terminale en France, MYP4 à DP1, Sekundarstufe I niveau 10 jusqu'à Sekundarstufe II en Allemagne).
  - 3 prix pour les groupes (catégorie mixte, peu importe l'âge des membres).

## Dates importantes

- Clôture des envois : 14 décembre 2025 à 23h59.
- Safer Internet Day + remise des prix : 10 février 2026 au cinéma Kinépolis Kirchberg.

## Propriété intellectuelle et utilisation des œuvres

- En participant, le créateur autorise gratuitement l'organisateur à utiliser l'œuvre (imprimée, numérique ou audiovisuelle) à des fins pédagogiques ou de sensibilisation, liées aux missions de BEE SECURE.
- Les droits moraux de l'auteur restent protégés. L'organisateur peut mentionner le nom de l'auteur lors de l'utilisation de l'œuvre, sauf demande contraire.